

Privilège

nombre d'entre eux, était réduite, le taux de participation tant des députés de l'opposition que des députés ministériels augmenterait et nous n'aurions plus à nommer un président simplement pour pouvoir tenir un vote.

Compte tenu de ces considérations, je ne sais pas si le député parle au nom de son parti, mais j'ai déjà mentionné à au moins un whip d'un parti politique reconnu à la Chambre que je serais ravi de garantir sur-le-champ le consentement des députés de ce côté-ci de la Chambre, si c'est ce que souhaitent les députés, afin que nous puissions adopter une motion visant à créer un comité des transports ayant la même composition que le Comité spécial des transports établi en décembre et en novembre pour étudier une question très importante dans ce domaine. La solution que nous proposons aujourd'hui est différente de celle qui a été retenue pour le Comité de la consommation et des corporations. C'était pour ajouter un membre au comité. Je le répète, l'expérience nous a démontré qu'il n'était pas vraiment nécessaire que les comités comptent un grand nombre de membres et que cela, en fait, n'a pas été utile.

• (1530)

Quant au comité spécial que nous avons créé pour examiner, en novembre et décembre, la question des services de transport aérien entre le Canada et les États-Unis, il était plus petit. Il comptait huit membres, et cela permettait beaucoup mieux de refléter la représentation des partis à la Chambre. Si nous avons maintenant le consentement unanime, nous pourrions former ce comité en trois minutes, et je serais ensuite heureux de demander aux services du greffier de convoquer une réunion pour choisir un président.

Il s'agirait d'un comité de huit membres, cinq du gouvernement et trois de l'opposition. Voilà quelle était la composition du comité spécial, et il a accompli un excellent travail sur la question des services de transport aérien. Je déplore qu'il y ait trop de comités de 14 membres aux séances desquels les députés ministériels doivent assister, mais cela frustre l'opposition, car les membres de l'opposition n'ont pas assez de temps de parole, de même certes que ceux du gouvernement. Voilà tout ce que nous voulons, redonner à ces huit comités une composition qui reflète celle de la Chambre.

Dans le cas évoqué, un comité de huit membres a déjà démontré qu'il pouvait bien fonctionner et qu'il fonctionnerait bien à l'avenir. Je serais maintenant disposé à accepter une résolution de ce genre si je pouvais obtenir l'accord des deux autres partis.

M. David Dingwall (Cape Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, nous savons gré au whip en chef du gouvernement de l'offre qu'il nous fait et nous allons y réfléchir.

Je tiens à préciser que certains des propos auxquels mon honorable vis-à-vis a fait allusion ne sont pas tout à fait exacts. Sauf erreur, le député a mentionné que les comités ne siègent pas, ce qui fonde en partie son désir de voir des changements apportés notamment dans la composition des comités, c'est-à-dire dans le nombre des députés faisant partie de chacun de ces comités.

Nous estimons qu'il survient parfois des circonstances où des députés sont empêchés d'assister aux séances des comités dont ils font partie pour diverses raisons, qu'ils soient contraints de s'occuper des affaires de leur circonscription ou d'autres choses. Dans l'ensemble, cependant, nous estimons que le système des comités s'avère assez pratique pour la plupart des députés, surtout ceux de l'opposition. Je ne saurais parler au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique. Je tenais à bien préciser que l'ensemble des députés n'éprouvent pas d'antipathie profonde à l'égard du système des comités actuel.

Nous trouvons par contre à redire au fait que le gouvernement s'est refusé à convoquer les différents comités aux fins d'examiner les divers budgets de dépenses et les questions à l'ordre du jour.

Je sais gré au député de son offre et nous lui accorderons l'attention qu'elle mérite.

M. Keyes: Comme c'est moi qui ai soulevé cet aspect, monsieur le Président, je tiens moi aussi à remercier le député de l'opposition. Je prie par ailleurs la présidence et la Chambre de prendre un peu de recul. Je ne suis pas en train de soulever une question afin que nous puissions nous lancer dans une période de négociations avec nos vis-à-vis.

En toute déférence, monsieur le Président, je vous signale que j'ai soulevé la question de privilège, car j'estime qu'on a porté atteinte à mes droits et à mes privilèges en tant que membre du Comité des transports en l'empêchant de faire son travail. Cela mis à part, je vous prie, monsieur le Président, de rendre une décision fondée sur le précédent de la dernière semaine. Compte tenu des appréhensions qu'éprouvent les Canadiens à l'égard du Comité des transports, je vous prie de statuer précisément si ce comité, tel qu'il est présentement constitué, se réunira de nouveau, de façon que nous puissions jouer le rôle dont nous avons été chargés, sans être tenus pour autant de participer à des négociations avec le whip du gouvernement.